

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2014 – 20h00

L'an deux mil quatorze, le 20 mars à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Thierry BESTARD – Président le 13 mars 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

ABBEVILLE LA RIVIERE

ARRANCOURT

BOISSY LA RIVIERE

BOISSY LE SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES LES SCELLES

CHALO ST MARS

CHALOU MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE

FONTAINE LA RIVIERE

GUILLERVAL

MONNERVILLE

MORIGNY CHAMPIGNY

ORMOY LA RIVIERE

SACLAS

SAINT CYR LA RIVIERE

LARDY

CCESE

F. BEAUMONT

Martial DELTON

Caroline GILBERT

Dominique LEROUX

Josiane DUCOS

S. BLONDEAU

Francis TASSIN

Pierre LESCANNE

Albert BOUDINET

P. SARDON

Bernard BAUDRY

T. GUERIN

P. KOLIVANOFF

JB ROYER DE VERICOURT

Yves ABATE

Michel PRESLE

Karine NEIL

Jean Claude REVEAU

MT. SYROID

Francis BORDERIEUX

P. DOZIAS

Josette BOULE

P. ROBAS

CCA

Thierry BESTARD

Absent excusé :

LARDY

Patrick GINER

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BESTARD Président.

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Pierre LESCANNE de la commune de BRIERES LES SCELLES comme secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux du 4 mars 2013

Le Président demande à retirer ce point de l'ordre du jour et rajoute le point « affectation du résultat ».

Point n° 3 : Approbation du Compte de Gestion 2013.

Le Compte de Gestion 2013 est identique aux écritures du Compte Administratif 2013.
Il montre un résultat de clôture de l'exercice 2013 d'un montant de **554 121.18 €** en Investissement et un montant de **530 892.06 €** en Fonctionnement.
Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Affectation du Résultat

Report en exploitation R 001	investissement	554 121,18 €
Report en exploitation R 002	fonctionnement	530 892,06 €

Le report d'affectation du résultat est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n°4 : Approbation du Compte Administratif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>DEPENSES</u>	3 186 456.81 €
<u>RECETTES</u>	3 296 813.88 €

Soit un excédent 2013 de : **110 357.07 €**

	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>DEPENSES</u>	291 693.55 €

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

<u>RECETTES</u>	705 533.39 €
<u>Soit un excédent 2013 de :</u>	413 839.84 €
<u>EXCEDENT TOTAL DES SECTIONS 2013 :</u>	524 196.91 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 5 : Vote du Budget Primitif 2014.

Ce Budget Primitif a été élaboré selon les règles édictées lors du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

Une grande rigueur de gestion.

Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	3 346 679.06 €
<u>RECETTES</u>	3 346 679.06 €

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	743 864.60 €
<u>RECETTES</u>	743 864.60 €

TOTAL

<u>DEPENSES</u>	4 090 543.66 €
<u>RECETTES</u>	4 090 543.66 €

Il est à noter que sans les reports ayant fait l'objet de l'affectation au 002 ce budget de fonctionnement était en équilibre à 2 815 000 € comme indiqué lors du DOB.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 6 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet.

Suite à la mutation de Mme BONNET Sylvie, adjoint administratif, responsable administrative du SEDRE, il convient de recruter un adjoint administratif à temps non complet dès le mois d'Avril 2014 afin d'assurer la continuité du fonctionnement du syndicat.

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Point n°7 : questions diverses

Le Président explique qu'un signalement a été fait auprès du Procureur de la République d'Evry quant à la situation financière du SEDRE lors de l'installation de la nouvelle équipe. Il précise que lors de l'analyse de la situation il est apparu des faits et éléments pouvant avoir une connotation pénale et qu'il lui appartenait de les porter à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Suite à 2 suivis de collecte de Monsieur Michel PASTRE plusieurs dysfonctionnements ont été observés notamment :

- non respect des horaires de collectes
- bacs non pucés ramassés
- mauvaise manipulation des bacs

Il est proposé de bloquer les factures jusqu'au retour de collectes correctes tout en les engageant en comptabilité pour éviter les pénalités.

Fin de la séance.

Le Président.

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2014 – 20h00

L'an deux mil quatorze, le 20 mars à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Thierry BESTARD – Président le 13 mars 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

ABBEVILLE LA RIVIERE

ARRANCOURT

BOISSY LA RIVIERE

BOISSY LE SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES LES SCELLES

CHALO ST MARS

CHALOU MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE

FONTAINE LA RIVIERE

GUILLERVAL

MONNERVILLE

MORIGNY CHAMPIGNY

ORMOY LA RIVIERE

SACLAS

SAINT CYR LA RIVIERE

LARDY

CCESE

F. BEAUMONT

Martial DELTON

Caroline GILBERT

Dominique LEROUX

Josiane DUCOS

S. BLONDEAU

Francis TASSIN

Pierre LESCANNE

Albert BOUDINET

P. SARDON

Bernard BAUDRY

T. GUERIN

P. KOLIVANOFF

JB ROYER DE VERICOURT

Yves ABATE

Michel PRESLE

Karine NEIL

Jean Claude REVEAU

MT. SYROID

Francis BORDERIEUX

P. DOZIAS

Josette BOULE

P. ROBAS

CCA

Thierry BESTARD

Absent excusé :

LARDY

Patrick GINER

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BESTARD Président.

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Pierre LESCANNE de la commune de BRIERES LES SCELLES comme secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux du 4 mars 2013

Le Président demande à retirer ce point de l'ordre du jour et rajoute le point « affectation du résultat ».

Point n° 3 : Approbation du Compte de Gestion 2013.

Le Compte de Gestion 2013 est identique aux écritures du Compte Administratif 2013.
Il montre un résultat de clôture de l'exercice 2013 d'un montant de **554 121.18 €** en Investissement et un montant de **530 892.06 €** en Fonctionnement.
Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Affectation du Résultat

Report en exploitation R 001	investissement	554 121,18 €
Report en exploitation R 002	fonctionnement	530 892,06 €

Le report d'affectation du résultat est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n°4 : Approbation du Compte Administratif 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>DEPENSES</u>	3 186 456.81 €
<u>RECETTES</u>	3 296 813.88 €

Soit un excédent 2013 de : **110 357.07 €**

	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>DEPENSES</u>	291 693.55 €

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

<u>RECETTES</u>	705 533.39 €
<u>Soit un excédent 2013 de :</u>	413 839.84 €
<u>EXCEDENT TOTAL DES SECTIONS 2013 :</u>	524 196.91 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 5 : Vote du Budget Primitif 2014.

Ce Budget Primitif a été élaboré selon les règles édictées lors du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

Une grande rigueur de gestion.

Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	3 346 679.06 €
<u>RECETTES</u>	3 346 679.06 €

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	743 864.60 €
<u>RECETTES</u>	743 864.60 €

TOTAL

<u>DEPENSES</u>	4 090 543.66 €
<u>RECETTES</u>	4 090 543.66 €

Il est à noter que sans les reports ayant fait l'objet de l'affectation au 002 ce budget de fonctionnement était en équilibre à 2 815 000 € comme indiqué lors du DOB.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 6 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet.

Suite à la mutation de Mme BONNET Sylvie, adjoint administratif, responsable administrative du SEDRE, il convient de recruter un adjoint administratif à temps non complet dès le mois d'Avril 2014 afin d'assurer la continuité du fonctionnement du syndicat.

COMITE SYNDICAL DU 20 mars 2014

La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Point n°7 : questions diverses

Le Président explique qu'un signalement a été fait auprès du Procureur de la République d'Evry quant à la situation financière du SEDRE lors de l'installation de la nouvelle équipe. Il précise que lors de l'analyse de la situation il est apparu des faits et éléments pouvant avoir une connotation pénale et qu'il lui appartenait de les porter à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Suite à 2 suivis de collecte de Monsieur Michel PASTRE plusieurs dysfonctionnements ont été observés notamment :

- non respect des horaires de collectes
- bacs non pucés ramassés
- mauvaise manipulation des bacs

Il est proposé de bloquer les factures jusqu'au retour de collectes correctes tout en les engageant en comptabilité pour éviter les pénalités.

Fin de la séance.

Le Président.